

N° 5880<sup>3</sup>

## CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2007-2008

**PROJET DE LOI**

**relative au financement d'une solution informatique  
permettant la création d'un environnement sans support papier  
pour la douane et le commerce**

\* \* \*

**AVIS DE LA CHAMBRE DES FONCTIONNAIRES  
ET EMPLOYES PUBLICS**

(13.6.2008)

Par dépêche du 17 avril 2008, Monsieur le Ministre des Finances a demandé, „dans les meilleurs délais“ bien évidemment, l'avis de la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics sur le projet de loi spécifié à l'intitulé.

Il appert de l'exposé des motifs relatif audit projet que des décisions du Parlement européen et du Conseil obligent les Etats membres de l'Union européenne à développer des systèmes informatiques permettant „d'améliorer l'efficacité de l'organisation des contrôles douaniers et un flux continu des données afin d'améliorer l'efficacité des procédures de dédouanement, de réduire les formalités administratives, de contribuer au combat contre la fraude, la criminalité organisée et le terrorisme, de protéger les intérêts financiers, la propriété intellectuelle et le patrimoine culturel, d'accroître la sécurité des marchandises et du commerce international et de renforcer la protection de la santé et de l'environnement“.

La Commission européenne s'est bornée à établir un plan stratégique pluriannuel d'informatisation de la douane et à définir les fonctionnalités des différents systèmes informatiques ensemble avec les Etats membres. A défaut d'une application commune pour les fonctionnalités indispensables, chaque Etat membre a donc dû développer l'intégralité des applications informatiques correspondant aux spécifications communautaires et nationales.

Dès 2004, l'administration luxembourgeoise des douanes a dû réagir sur plusieurs plans, non seulement afin de pouvoir respecter les délais d'implémentation prévus par le plan stratégique pluriannuel, mais aussi et surtout pour procéder à la séparation des traitements et données belges et luxembourgeois suite à la réforme administrative en Belgique. Les investissements dans le projet depuis 2006 et sa réalisation prévue pour 2010 ne permettent plus de refuser les crédits budgétaires nécessaires, d'autant plus que le dépassement du coût initial est essentiellement dû à l'extension des systèmes informatiques engendrée par les décisions du Parlement européen et du Conseil.

Quant à la fonctionnalité des „Paperless Douanes et Accises – PLDA“, l'administration en attend une libération de davantage de moyens pour le travail douanier effectif, notamment pour les contrôles, ainsi qu'une augmentation de la qualité de ces contrôles. Cependant, l'efficacité de l'outil informatique dépend dans une très large mesure des „ressources humaines“ qui doivent le valoriser.

En ce qui concerne la présentation du dossier soumis à la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics, celle-ci apprécie l'ajout du glossaire qui en facilite la compréhension; toutefois, elle propose de compléter ledit dictionnaire par l'ajout de la définition des abréviations „CAC“ et „COPERFIN“.

Sous la réserve des remarques qui précèdent, la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics se déclare d'accord avec le projet sous avis.

Ainsi délibéré en séance plénière le 13 juin 2008.

Le Directeur,  
G. MULLER

Le Président,  
E. HAAG

